



**ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR DES
DECHETERIES TRIFYL
FICHE TARIFAIRE DES DEPOTS POUR LES
PROFESSIONNELS
2017**

En application de l'article 5. B) du Règlement intérieur des déchèteries, et suite à la délibération du Comité Syndical de TRIFYL en date du 7 novembre 2016, les tarifs d'accès pour les professionnels pour l'année 2017 sont fixés comme suit :

1. DROIT D'ACCES

Pour l'exercice 2017, le montant du droit d'accès s'élève à **39,00 € HT**, non proratisable.

Ce droit est acquittable dès réception de la première facture, et valable jusqu'au 31/12/2017.

2. TARIFS

Dépôts gratuits	Métaux, Verre, Textiles (vêtements en sacs fermés), Cartouches d'encre, DEEE DEA	Batteries, Piles Cartons (propres), Bois non traité, Lampes usagées, DASRI
Dépôts payants	Inertes	15,50 € HT /Tonne
	Bois traité	78,50 € HT /Tonne
	Déchets Végétaux	60,00 € HT /Tonne
	Tout-venant ou DIB : Part TRIFYL TC + TGAP	151,00 € HT /Tonne TC (1,50€/Tonne) + TGAP (14,06 €/Tonne) Selon tarif en vigueur au 01/01/2016*
	Huiles végétales	414,00 € HT /Tonne
	Peintures, solvants, acides, bases Phyosanitaires, DDS en mélange	1,20 € HT / Kg
	Huile moteur	100,00 € HT/Tonne
	Papier non triés (sur centre de tri) Pesée (l'unité)	21,00 € HT/Tonne 9,10 € HT

(*) La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est régie par les articles 266 sexies et suivants du Code des douanes. La Taxe Communale (TC) ou taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets ménagers est régie par les articles L2333-92 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.